

PREFET DU VAL DE MARNE

**NOUVEAU CONTRAT POLITIQUE DE LA VILLE  
PROGRAMMATION 2024  
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>CHALEUR ET PARTAGE</b>
<b>Adresse</b>	Chez Ndèye Diop 1 rue Clément Ader 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	Bois l'Abbé - Chennevières-sur-Marne
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ ET A LA PARENTALITÉ.</b>
<b>Renouvellement de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Thématique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique <input checked="" type="checkbox"/> Éducation <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Entrepreneuriat <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Qualité architecturale <input type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Autre : accès à la culture
<b>Thème ACsé</b>	Éducation (1) Action en lien avec la scolarité de l'enfant (112) Actions spécifiques d'accompagnement scolaire et CLAS (1122)
<b>Lieu(x) de déroulement de l'action</b> (Dans quelle structure ? Dans quel(s) quartier(s)?...)	Local Chaleur et Partage – Quartier du Bois l'Abbé 3 Villa Franche Comté – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE  Centre municipal la Colline – Quartier du Bois l'Abbé 13 Rue Rabelais – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p><b>Public visé</b></p>	<p>- <b>Nombre de personnes concernées</b> : 315 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Soutien à la scolarité</u> : une quarantaine d'élèves inscrits (20 élèves par jour). 5 collégiens le samedi.</li> <li>- <u>Sorties pédagogiques</u> : 110 participants, principalement des enfants.</li> <li>- <u>Actions parentalité</u> : 160 personnes à l'année (parents et enfants).</li> </ul> <p>- <b>Origine géographique</b> :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)  <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- <b>Caractéristiques d'âge</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans  <input type="checkbox"/> 6/15 ans  <input type="checkbox"/> 16/17 ans  <input type="checkbox"/> 18/25 ans  <input type="checkbox"/> 26/64 ans  <input type="checkbox"/> 65 ans et plus  <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- <b>Caractéristiques de sexe</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes  <input type="checkbox"/> Hommes  <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- <b>S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...)</b> :</p> <p>/</p>
<p><b>Dates de déroulement de l'action</b></p> <p>(Date de démarrage/ date de fin/ fréquence)</p>	<p><b>Date de démarrage</b> : 01/01/2024  <b>Date de fin</b> : 01/01/2024  <b>Durée</b> : 2h  <b>Fréquence</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien scolaire : 4 jours par semaine (hors vacances scolaires).</li> <li>- Sensibilisation à la parentalité : trimestrielle (4 soirées programmées sur l'année, en partenariat avec le centre municipal.)</li> <li>- Sorties pédagogiques : 4 dates programmées sur l'année 2024.</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels de l'action</b></p> <p>(3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir l'échec scolaire, accompagner et soutenir les enfants issus de milieux familiaux défavorisés ou illettrés.</li> <li>- Accompagner certains parents, en leur donnant des outils, dans l'éducation de leurs enfants, à travers la sensibilisation à la parentalité.</li> <li>- Permettre l'accès à la culture aux familles défavorisées.</li> </ul>
	<p><b>Contexte / Cadre général</b> :</p>

<p><b>Description synthétique de l'action</b></p>	<p>L'association Chaleur et Partage, créée le 12/07/2017, a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'organiser des activités socioculturelles ;</li> <li>- De développer la citoyenneté et le lien social ;</li> <li>- De contribuer à la dynamisation du quartier du Bois l'Abbé ;</li> <li>- Organiser des séances de soutien scolaire ;</li> <li>- Proposer des cours d'initiation à l'informatique ;</li> <li>- Proposer des cours d'alphabétisation.</li> </ul> <p>Depuis sa création, l'association Chaleur et Partage a organisé différentes activités tournant autour de la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants. Ce travail nous paraît essentiel car de nombreuses familles issues du quartier du Bois l'Abbé rencontrent des difficultés à accompagner leurs enfants dans leur développement. En effet, plusieurs études ont montré le lien existant entre l'éducation familiale et la réussite ou l'échec scolaire. La présence de plusieurs familles d'origines étrangères dans le quartier rend ce travail encore plus pertinent. En effet, l'approche éducative dans leur pays d'origine n'est pas nécessairement applicable en France, et s'accompagne parfois de la barrière de langue et de la fracture numérique. Il est donc nécessaire de les accompagner et de les aider à mieux comprendre leur nouvel environnement et ses règles, afin qu'elles trouvent leurs propres moyens d'assurer la formation et le développement de leurs enfants.</p> <p>Le quartier du Bois l'Abbé Chennevières-sur-Marne est marqué par la présence de familles en grandes difficultés sociales et économiques. Cette situation impacte sur le devenir de leurs enfants. Pour cette raison, l'association essaie de trouver les moyens de leur venir en aide. Notre médiateur social leur vient notamment en aide dans l'orientation et la réalisation de leurs démarches, que les seniors ont parfois le plus grand mal à effectuer.</p> <p>Aussi, le pôle Centre social du Centre municipal la Colline, avec lequel nous travaillons en partenariat sur ces problématiques, ne peut répondre à toutes les demandes en matière soutien scolaire (50 à 80 fiches de liaison remplies par les enseignants du primaire, dans le secteur) alors que le pôle Centre social ne peut satisfaire que 30 à 35 demandes. Quant au Club Noé (service jeunesse), il ne peut répondre à la demande de soutien scolaire des collégiens, de manière continue. Il ne peut le faire qu'en période de vacances scolaires.</p> <p>L'association Chaleur et Partage mène donc ses actions en complément de celles des services municipaux du quartier.</p> <p>En ce qui concerne les familles, de nombreuses actions ne touchent que les mamans. Nous pensons qu'il est important de sensibiliser les papas à travers l'organisation d'ateliers autour de l'importance du rôle des papas dans le devenir de leurs enfants.</p> <p>Certains jeunes sont souvent désœuvrés pendant les vacances et les incivilités sont courantes dans le quartier, c'est pourquoi nous avons jugé utile de les occuper pendant ces périodes où ils ne sont pas à l'école et de les sensibiliser, à l'occasion, sur le vivre ensemble.</p>
---	---

Notre association travaille en partenariat avec d'autres associations du Bois l'Abbé, tel que les Compagnons Bâisseurs, l'office des migrants ou encore les scouts de France afin d'atteindre ses objectifs.

**Déroulement de l'action / étapes :**

**1. Soutien scolaire pour les élèves de primaire en période scolaire**  
: 4 fois par semaine.

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h (pas de soutien lors des vacances scolaires).

Participants : Environ 20 enfants par jour, âgés de 6 à 11 ans, avec 4 à 8 encadrants (bénévoles et un salarié : 1 encadrant pour 5 élèves maximum).

4 sorties pédagogiques sont également prévues pendant l'année, en général le mercredi (environ 20 enfants par sortie).

**2. Sorties pédagogiques**: Les sorties sont généralement programmées les mercredis ou samedis, et démarrent le matin entre 9h et 10h, pour se finir l'après-midi entre 16h et 17h. Nous souhaitons faire appel à des guides ou des conférenciers, afin que les enfants puissent enrichir leur savoir et pleinement tirer profits de leur visite.

Nous avons prévu une sortie au mémorial de Caen, une sortie à la cité des sciences (Paris) et une sortie au quai Branly. Une sortie en campagne ou à la plage est également souhaitée, avec intervention d'un professionnel pour expliquer un métier (agriculteur, élevage, pêche ...).

**3. Sensibilisation à la parentalité** : Sur 4 soirées durant l'année, en partenariat avec le Centre municipal la Colline (les soirées ont lieu dans leurs locaux). Les thématiques et dates n'ont pas encore été arrêtées, car le partenariat doit être renouvelé.

19h - 19h30 : temps d'accueil et de collation.

19h30 : les enfants sont mis dans une salle à part pour visionner un film. Les adultes sont invités à participer à deux groupes d'échanges sur différentes thématiques pendant 40 minutes, suivies de 20 minutes de restitution / discussion commune.

20h30 - 21h30 : repas partagé.

Une action pour la journée des droits des femmes, traitant notamment des questions familiales, est également prévue dans nos locaux à l'occasion de la journée de la femme (09/03/24), et se déroulera tout au long de l'après-midi avec plusieurs intervenants sur divers sujets. Le soir, un repas sera proposé aux participants.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels : cahiers, stylos, marqueurs, ordinateurs, tableaux, livres, imprimante, goûter des enfants sur place, produits d'entretiens, électroménager.

Moyens humains : L'association dispose d'un terreau de bénévoles (une trentaine) qui participe aux actions de l'association. 23 bénévoles sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement scolaire.

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)		
Adultes-Relais	1	1
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	33	1,5
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- Limiter l'échec scolaire dans le quartier par le biais du soutien scolaire et prévenir le désœuvrement de certains jeunes qui peut exposer à la tentation de la délinquance.
- Soutenir les familles qui ne peuvent venir en aide à leurs enfants dans leurs études, et permettre l'accès à la culture.
- Sensibiliser certaines familles « démissionnaires » sur l'importance d'accompagner leurs enfants dans leur parcours de vie.

**Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

- L'association Chaleur et Partage ;
- Les habitants ;
- Le centre municipal la Colline ;
- Les directrices des écoles Rousseau et Haut de Chennevières ;
- Les coordinatrices de la cité éducative du bois l'Abbé ;
- Mme Samira GUERROUMI, élue à la prévention de l'échec scolaire de la ville de Chennevières-sur-Marne qui a contacté l'association Chaleur et Partage pour ce projet ;
- La préfecture.

<b>Acteurs et partenaires</b>	<p><b>Personnes responsables de l'action :</b></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> Mme Jeanne TOURETTE  <b>Fonction :</b> Trésorière de l'association  <b>Téléphone :</b> 06 51 85 29 92  <b>Mail :</b> <a href="mailto:j.diawara@u-pec.fr">j.diawara@u-pec.fr</a></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> M. Oumar DIAGNE  <b>Fonction :</b> Secrétaire général de l'association  <b>Téléphone :</b> 06 67 26 06 56  <b>Mail :</b> <a href="mailto:diagneoumar304@yahoo.fr">diagneoumar304@yahoo.fr</a></p> <p><b>Nom / Prénom :</b> M. Sofiène BELHAJ  <b>Fonction :</b> Adulte relais de l'association  <b>Téléphone :</b> 06 14 87 83 98  <b>Mail :</b> <a href="mailto:chaleur.et.partage.assoc@gmail.com">chaleur.et.partage.assoc@gmail.com</a></p>
	<p><b>Intervenants sur l'action soutien scolaire :</b></p> <p>23 bénévoles assureront à tour de rôle les actions relatives au soutien scolaire.</p> <p>Les cours seront assurés par des bénévoles et un salarié, dont certains ont été, par le passé, enseignants.</p>
	<p><b>Partenaires :</b></p> <p><b>- Services communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre municipal la Colline (Pôle centre social et service Politique de la Ville), actions autour des familles.</li> <li>- Services techniques de la Mairie de Chennevières.</li> <li>- Club Noé de Chennevières (partage d'expérience et de flyers).</li> </ul> <p><b>- Partenaires extérieurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Église Jean XXIII de Chennevières, qui peut mettre à notre disposition un local à multiples usages (réunions, ateliers papas, etc.)</li> <li>- Associations partenaires à Chennevières ; Les compagnons bâtisseurs, la CNL Clément Ader, CGL Clément Ader, Maison des associations.</li> <li>- L'office des migrants.</li> <li>- Les scouts de France.</li> <li>- L'association Solidarité et Fraternité internationale de Champigny.</li> <li>- ACM (association campinoise, domiciliée à Chennevières qui fait de la prévention auprès des jeunes du côté de Chennevières et de Champigny).</li> <li>- Les bailleurs sociaux Immobilière 3F et Paris Habitat.</li> </ul> <p><b>- Dispositifs mobilisables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT – Mission Ville (BOP 147)</li> <li>- ASP (Agence de services et de paiement)</li> <li>- Département du Val-de-Marne.</li> </ul>

<p><b>Evaluation de l'action</b></p> <p><b>Résultats attendus et indicateurs</b></p>	<p><b>Résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer 40 élèves du primaire sur l'année (20 élèves par jour maximum). Lors de l'année scolaire 2022/2023, nous avons pu accompagner jusqu'à 28 élèves par jour.</li> <li>- Améliorer les résultats scolaires.</li> <li>- Augmentation du nombre des papas assistants aux ateliers et toucher plus de familles.</li> <li>- Ouvrir l'esprit des participants aux sorties pédagogiques à de nouveaux horizons.</li> </ul> <p><b>Indicateurs prévus pour l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats scolaires améliorés.</li> <li>- Questionnaire de satisfaction et retours des familles.</li> <li>- Nombre de parents impliqués en augmentation.</li> <li>- Augmentation du nombre de papas présents dans les activités relatives à la vie familiale.</li> <li>- Le renvoi de la fiche de liaison au centre municipal La Colline (pour les élèves en commun).</li> <li>- L'appréciation des établissements partenaires de notre travail.</li> </ul>
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges de personnel : 5 524 € (poste adulte relais)</li> <li>- Achats matières et fournitures : 2 647 €</li> <li>- Déplacements : 2 300 €</li> <li>- Prestations de services (billetterie, visite guidée) : 1 075 €</li> </ul> <p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Une cotisation annuelle de 20 euros par famille est demandée à l'inscription, et permet aux familles de bénéficier de tous nos services.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Selon le coût de la sortie pédagogique, une participation exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 10 euros par famille pourra être demandée.</p> <p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Les actions subventionnées représentent 70% des activités de l'association prévues en 2024. La règle de répartition des charges indirectes est basée sur ce pourcentage.</p> <p>Le salaire de l'adulte relais est subventionné par la Préfecture.</p> <p><b>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en</b></p>

*comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)*

**Bénévolat :**

Soutien scolaire :

7 bénévoles \* 4 jours (par semaines) \* 1,5 heures par jour \* 36 (semaines de cours dans l'année scolaire) = 1 512 heures  
1 512 h \* 11,52 € (smic horaire brut) = 17 418 €

Sorties pédagogiques :

4 bénévoles \* 5 jours \* 4 heures par jours = 80 heures à l'année  
80h \* 11.52 € = 922€

Journée de la femme :

5 bénévoles \* 6 heures = 30 heures  
30h \* 11.52€ = 345 €

Soirée parentalité -débat :

5 bénévoles\*5 heures\* 4 soirées= 100 heures par an  
100h \* 11.52 € = 1152€

Total heures de bénévolat dans l'année : 1 722 heures

Total valorisation du bénévolat : 19 837 €

**Mise à disposition gratuite de biens immeubles :**

Mise à disposition du local = 9 950 € sur l'année

**Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :**

Dons alimentaires = 1 476 € sur l'année

**Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2024 et celui de 2023 (notamment les augmentations) :**

L'écart entre ces deux budgets (passant de 21 107€ à 13 428€) se justifie par plusieurs facteurs :

- Nous avons imputé le budget des actions de sensibilisation à la citoyenneté aux bailleurs sociaux I3F et Paris Habitat, avec lesquels nous avons établi un partenariat.
- Nous avons également retiré le budget relatif aux cours d'initiation à l'informatique et d'alphabétisation.
- L'achat de certains matériels nécessaires à ces actions ayant été effectués cette année 2023, il n'y a quasiment aucun achat prévu pour l'année 2024.
- La part du salaire allouée aux actions a également diminué.
- L'évaluation des coûts relatifs à l'achat de denrées alimentaires a été revu à la baisse, du fait d'une augmentation des dons



alimentaires lors du dernier exercice, et en prévision d'une légère diminution du nombre d'élèves accueillis quotidiennement (pour un meilleur encadrement). D'autre part, les achats de denrées alimentaires liés aux événements communaux et locaux (tenu de stands, événements associatifs) ont été également retirés.

- Cette année, seules les dépenses et subventions liées aux actions d'accompagnement à la parentalité et à la scolarité sont mentionnées.

**Cadre réservé à l'administration :**

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :